

AVIS

Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord portant extinction des traités bilatéraux d'investissement entre Etats membres de l'Union européenne, fait à Bruxelles le 5 mai 2020

Demandeur Ministre Sven Gatz

Demande reçue le 20 juillet 2021

Demande traitée par Commission Economie - Emploi - Fiscalité - Finances

Avis adopté par l'Assemblée plénière du 16 septembre 2021

Préambule

L'Accord du 5 mai 2020 portant extinction des traités bilatéraux d'investissement entre États membres de l'Union européenne («l'Accord») vise à mettre fin aux traités bilatéraux d'investissement entre États membres de l'Union européenne de manière simultanée et coordonnée.

L'Accord met en œuvre l'arrêt Achmea de la Cour de justice de l'Union européenne du 6 mars 2018, selon lequel un arbitrage relevant d'un traité bilatéral d'investissement entre deux États membres de l'UE est incompatible avec le droit de l'Union. Pour la Belgique, il s'agit de 13 traités bilatéraux d'investissement conclus par l'Union économique belgo-luxembourgeoise.

Le présent avant-projet d'ordonnance porte assentiment à l'Accord.

Avis

Brupartners ne formule pas de remarque quant au contenu de l'avant-projet d'ordonnance.

* *